



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 août 2015
Français
Original : anglais

Trentième rapport périodique du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies au Libéria

I. Introduction

1. Dans sa résolution 2190 (2014), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) jusqu'au 30 septembre 2015 et m'a prié de le tenir régulièrement informé de la situation sur le terrain et de l'exécution du mandat de la Mission. Le présent rapport fait le point des principaux faits survenus depuis mon rapport en date du 23 avril 2015 (S/2015/275) ainsi que des recommandations visant à proroger le mandat de la MINUL et à apporter de nouvelles modifications à la Mission.

II. Principaux faits nouveaux

A. Situation politique

2. Pendant la période considérée, le débat politique a été axé sur le fait que le Gouvernement libérien devrait en principe assumer l'intégralité des responsabilités en matière de sécurité exercées par la MINUL le 30 juin 2016, ce qui a incité à examiner de plus près la performance des organismes nationaux de sécurité et leur respect du principe de responsabilité. L'impression de corruption généralisée qui prévaut dans l'opinion publique et la proposition tendant à proclamer le Libéria nation chrétienne, formulée dans le contexte du processus de révision de la Constitution, ont également retenu l'attention.

3. Le pouvoir législatif a intensifié son action concernant la réforme du secteur de la sécurité, alors que le comportement répréhensible de la police suscitait des préoccupations. En avril, l'implication du directeur adjoint des opérations de la Police nationale du Libéria dans un incident de circulation qui a ravivé les tensions existantes entre la police et les conducteurs de mototaxis a fait l'objet d'un débat à la Chambre des représentants. Le 30 avril, le Ministre de la justice et l'Inspecteur général de la police ont présenté à la Chambre des informations concernant l'affrontement qui a opposé la police et des conducteurs de mototaxis à Paynesville, faubourg de Monrovia, et ont proposé des initiatives en vue d'apaiser les tensions et d'empêcher la résurgence de la violence. Le lendemain, la Présidente, Ellen Johnson Sirleaf, a renvoyé trois hauts responsables de la police : le Directeur adjoint des opérations de la Police nationale, le Sous-Directeur de l'administration et le



Sous-Directeur du renseignement. La Commission de la défense du Sénat, bien que ne se prononçant pas nécessairement contre les renvois, a estimé que les mesures prises par la Présidente avaient sapé les efforts déployés par le Parlement pour remédier aux tensions entre la police et les conducteurs de mototaxis et recommandé de mener un dialogue national sur la réforme du secteur de la sécurité.

4. Le Parlement a également débattu des problèmes relatifs à l'application du plan du Gouvernement relatif au transfert des attributions de la MINUL. Les législateurs ont souligné que les organismes nationaux compétents en matière de sécurité manquaient de moyens et que les crédits initialement ouverts au projet de budget 2015-2016 pour financer l'exécution de ce plan, à savoir 15 millions de dollars, ne suffiraient pas. Certains législateurs ont demandé à la MINUL de différer son retrait. Le Parlement a examiné les rapports sur l'exécution du budget des secteurs de la justice et de la sécurité, de manière à pouvoir fonder ses décisions budgétaires sur des données fiables et chargé le Ministre de la justice de présenter un plan budgétaire réaliste pour renforcer la sécurité dans les zones à haut risque. Le Sénat a recommandé que le Gouvernement cherche à obtenir l'appui de partenaires internationaux pour compléter le financement de la transition en matière de sécurité. Le 17 juin, ma Représentante spéciale pour le Libéria, Karin Landgren, a eu des entretiens avec des personnalités parlementaires pour les inviter à appuyer le secteur de la sécurité en animant des initiatives de renforcement de la confiance de la population et en fournissant les ressources nécessaires et une supervision efficace. Le 22 juillet, la Chambre a approuvé le budget national, portant à 20 millions le montant des crédits affectés à la transition en matière de sécurité, sous réserve de la constitution d'une réserve pour imprévus se montant à 10 millions de dollars; le Sénat a donné son aval le 6 août.

5. En conséquence des spéculations quant aux problèmes financiers rencontrés par le secteur pétrolier, la population s'est préoccupée du fait que les recettes fiscales pourraient être compromises. Le 16 juin, le Sénat a débattu d'un rapport préliminaire exposant les graves problèmes financiers de la National Oil Company. Il a souligné que divers facteurs, dont la chute du cours du pétrole, le départ de certaines compagnies du Libéria et les carences en matière de gestion, telles que des effectifs pléthoriques et l'octroi de prestations excessives au personnel et aux membres du Conseil d'administration, pourraient mettre le programme pétrolier en péril. Le 23 juin, la Présidente a annulé les résolutions aux termes desquelles la National Oil Company et la National Port Authority octroyaient des avantages considérables aux cadres supérieurs et aux membres du Conseil d'administration lors de leur départ.

6. Le 25 juin, le Ministre de l'éducation a annoncé que l'année scolaire 2015 s'achèverait le 31 juillet, sans que les élèves passent des examens ou accèdent à la classe supérieure. Les élèves ont organisé des manifestations à Monrovia et dans plusieurs comtés et la Chambre des représentants, qui avait ordonné au Ministre de maintenir les écoles ouvertes, a souhaité convoquer la Présidente, le Ministre de l'éducation et le Ministre de l'information, de la culture et du tourisme.

7. Le Cabinet a été remanié. Le 28 mai, le Sénat a entériné la nomination, en tant que Ministre de l'éducation, de George Werner, dont il avait rejeté la nomination antérieure au poste de ministre de la santé et de la protection sociale. En juin, il a entériné les nominations des nouveaux Ministre et Vice-Ministre de la santé et de la protection sociale, bien qu'ayant débattu du fait de savoir s'il convenait de

suspendre les audiences consacrées aux nominations jusqu'à ce que soit examiné l'audit de la Commission générale de vérification relatif au système de gestion des incidents de l'Équipe nationale d'intervention contre l'Ebola, où il était fait mention de ces deux fonctionnaires.

8. Le 21 avril, une élection partielle a eu lieu dans le comté de River Cess pour pourvoir un siège laissé vacant à la Chambre des représentants, son ancien titulaire ayant remporté un siège aux élections sénatoriales de décembre 2014. Cette élection, qui a vu la victoire du candidat du parti Movement for Progressive Change, s'est déroulée pacifiquement, avec un taux de participation de 42 %. Dans l'intervalle, les procédures judiciaires concernant les élections de décembre se sont poursuivies. Quelque 20 plaintes ont été réglées par la Commission électorale nationale et 10, par la Cour suprême. Une affaire, concernant le comté de Maryland, est en suspens à la Cour suprême. En outre, la Commission est saisie d'une troisième affaire, suite à la décision de la Cour suprême d'ordonner le décompte partiel des bulletins de vote déposés dans le comté de Lofa lors des élections sénatoriales de 2014.

9. Les intervenants politiques portent toute leur attention sur l'élection présidentielle de 2017, considérée par d'aucuns comme une opportunité viable pour tous les candidats, puisqu'elle ne sera pas disputée par un président en exercice. Les partis politiques, dont les partis d'opposition Congress for Democratic Change et Liberty Party, conscients du fait qu'il y aura probablement un deuxième tour, cherchent déjà à constituer des alliances. Plusieurs candidats, dont le Vice-Président, Joseph Boakai, le sénateur George Weah (Congress for Democratic Change) et Charles Brumskine (Liberty Party) ont déjà été invités à se porter candidats par leur électeurat.

B. Réconciliation nationale, réformes politiques et gouvernance

10. Certains progrès ont été enregistrés sur la voie de l'élaboration d'une méthode et de directives opérationnelles concernant le programme de médiation et de dialogue, basé sur le modèle traditionnel des huttes Palava. La période considérée a toutefois été dominée par le processus de révision de la Constitution et plus particulièrement par les réactions au projet d'amendement tendant à proclamer le Libéria nation chrétienne, qui a engendré des divisions en fonction des obédiences religieuses. Les organisations musulmanes ont contesté la légalité de la proposition et certaines organisations chrétiennes ont préconisé de la soumettre au référendum. La Présidente et le Président du Sénat ont lancé un appel en faveur de l'unité nationale et de la tolérance religieuse, alors que des sénateurs, comme Jewel Howard-Taylor et Prince Yormie Johnson, ont milité en faveur de la proposition. Le 19 mai, quelque 200 musulmans ont manifesté devant le Parlement et présenté une pétition contre la proposition. Le Conseil libérien des églises consulte ses membres, compte tenu de la diversité d'opinions au sein de la communauté chrétienne. Si le Comité de révision de la Constitution a soumis à la Présidente son rapport final concernant le processus de révision, aucune proposition d'amendement n'a encore été présentée au Parlement.

11. Le 5 mai, l'équipe spéciale de Women of Liberia chargée de la révision de la Constitution a mis la dernière main à un cadre stratégique visant à ce que les problèmes des femmes et leur rôle soient pris en compte dans le processus de

révision de la Constitution. La Commission de l'égalité des sexes et du développement de l'enfant de la Chambre des représentants a également tenu, avec des dirigeantes féminines, des débats sur l'harmonisation des projets de proposition concernant la parité des sexes présentés au Parlement en août 2013, ainsi que sur des propositions visant à promouvoir l'égalité des sexes dans la révision de la Constitution.

12. D'autres initiatives de gouvernance ont également progressé pendant la période considérée. Suite au lancement du Programme national de déconcentration, en février, le premier centre de services à l'échelon du comté s'est ouvert dans le comté de Grand Bassa le 30 juin. La formation de fonctionnaires à l'échelon du comté a débuté en juin par un atelier à l'intention de 60 fonctionnaires. Des projets de politiques sur le règlement des conflits fonciers et sur l'administration foncière ont été présentés au pouvoir exécutif en avril. Le premier projet comporte des directives et des mécanismes de règlement des conflits fonciers, le second établissant le cadre administratif relatif à la gestion foncière, en vue d'appuyer le fonctionnement de l'office foncier du Libéria, une fois qu'il aura été créé. Le 14 juin, les pouvoirs publics ont alloué 1 million de dollars au fonds d'affectation spéciale pour la distribution des prestations, sous sa forme nouvelle, afin que soit versée une allocation de 2 millions de dollars, qui représente en partie le montant des sommes dues par l'État au titre des prestations aux populations victimes d'opérations relatives aux concessions forestières.

13. Comme noté dans mon précédent rapport, la Commission générale de vérification a présenté, le 7 avril, au Sénat, son audit des décaissements effectués sur certains comptes bancaires par l'Équipe nationale d'intervention contre l'Ebola. Le 13 mai, l'équipe d'intervention a présenté sa défense contre les irrégularités financières notées dans l'audit de la Commission, dans laquelle elle a reconnu ne pas avoir respecté la législation nationale relative à la gestion financière et aux achats, tout en faisant valoir que les auditeurs avaient appliqué des prescriptions qui n'étaient ni réalistes ni raisonnables. Elle a soutenu qu'elle ne saurait être tenue responsable d'irrégularités financières liées à des transactions réalisées sur ordre de divers ministères. Le 20 mai, la Commission a publié une déclaration dans laquelle elle a défendu son audit et s'est déclarée déterminée à remplir son mandat juridique, en dépit des menaces et des manœuvres d'intimidation dont elle a été victime suite à la publication de l'audit.

14. Des progrès limités ont été enregistrés dans la lutte contre la corruption, question primordiale pour le public. La Commission générale de vérification a publié plusieurs rapports, portant notamment sur l'administration des projets d'infrastructure par le Ministère des travaux publics, dans lesquels elle a fait état d'irrégularités et de carences des contrôles internes. Le 22 avril, la Présidente a suspendu avec solde le Directeur général et Contrôleur de la National Port Authority en se fondant sur les conclusions d'une enquête de la Commission de lutte contre la corruption, et, le 20 juillet, le Ministère de la justice a mis ce fonctionnaire en accusation. L'action publique n'a pas été mise en œuvre s'agissant des affaires dont la Commission de lutte contre la corruption avait saisi le Ministère de la justice en 2014.

15. La transparence et le respect du principe de responsabilité dans les industries extractives et dans les entités chargées des recettes publiques se sont améliorés. Le National Bureau of Concessions a élaboré un modèle de contrôle des concessions et met en place un cadastre des concessions, registre spécialisé informatisé des titres

de propriété qui permet de superviser l'octroi et la gestion de permis d'exploration et d'exploitation des ressources naturelles. Un nouveau comité directeur de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives a été constitué, le mandat des anciens membres étant échu; des référents ont été nommés dans chaque comité pour renforcer la transparence et le respect du principe de responsabilité dans la gouvernance des industries extractives. Le 15 juin, la Commission conjointe des comptes publics du Parlement a entrepris 12 enquêtes portant sur les organismes chargés des recettes, sur la base de rapports émanant de la Commission générale de vérification, qui concernent entre autres la Direction des recettes du Libéria et la gestion des ventes de minerai de fer par le Ministère des finances et de la planification du développement. En outre, le procès d'anciens hauts fonctionnaires de l'Office des forêts accusés d'avoir délivré illicitement des licences d'exploitation, d'où une perte de quelque 6 millions de dollars pour le Trésor, se poursuit. Le 25 juin, la Présidente a annoncé une série d'objectifs publics en matière de transparence, dans le cadre du Partenariat administration ouverte, mettant l'accent sur la participation citoyenne, le respect du principe de responsabilité et l'intégrité, ainsi que sur la technologie et l'innovation.

C. Situation sur le plan de la sécurité

16. La situation en matière de sécurité demeure stable, mais fragile. La période considérée a été marquée par des manifestations du mécontentement de la population, qui ont donné lieu à des actes de violence, dont des tensions entre des conducteurs de mototaxis et des agents de sécurité, entre des concessionnaires et les populations touchées, ainsi que par des manifestations aux fins de l'octroi de soins et de réparations après l'épidémie d'Ebola.

17. Le 14 avril, un soldat qui n'était pas en service aurait tué un conducteur de mototaxi à Paynesville, banlieue de Monrovia. Suite à l'enquête, il a été recommandé d'inculper quatre individus pour leur prétendue participation à cet incident. Le 16 avril, huit fonctionnaires de police ont été blessés et six commissariats ont été endommagés dans cette même banlieue de Monrovia, suite à un affrontement entre la police, plus de 1 000 membres de la communauté et des conducteurs de mototaxis. La violence a éclaté après qu'un motocycliste a été tué alors que la police l'appréhendait, suite à une tentative de fuite pour éviter une interpellation au motif d'une infraction au code de la route. Trente motocyclistes ont été inculpés au chef de divers délits commis pendant l'incident et un policier a été accusé d'homicide volontaire sur la personne du motocycliste.

18. Le 7 mai, environ 40 ouvriers employés à la concession d'huile de palme Golden Veroleum Liberia dans le comté de Sinoe qui cherchaient à obtenir des augmentations de salaire ont organisé une manifestation violente, durant laquelle ils ont détenu temporairement des cadres supérieurs de cette entreprise. Le 26 mai, plus de 200 jeunes qui manifestaient à une installation différente de Golden Veroleum Liberia dans le comté de Sinoe, protestant contre le fait que des consultations en bonne et due forme n'auraient pas été menées avec les populations concernées et que leur consentement préalable et éclairé n'aurait pas été obtenu avant la signature d'accords de concession, se sont livrés à des actes de violence après qu'il leur a été refusé de rencontrer un haut responsable de la compagnie et ont pillé et détruit des biens et blessé des fonctionnaires de l'État et des responsables de l'entreprise. Au cours de ces deux incidents, des composantes militaires et de police de la MINUL

ont été déployées pour aider la Police nationale libérienne à rétablir l'ordre. Les communautés et les organisations de la société civile ont multiplié leurs appels pour que soit examiné le cadre juridique régissant les concessions afin qu'il soit tenu compte de leurs intérêts.

19. Le 2 juin, les résidents de Gardnersville, faubourg de Monrovia, ont organisé une manifestation pacifique pour lutter contre les plans des pouvoirs publics tendant à procéder à des expulsions massives, car il était prévu de transformer ce quartier en zone industrielle. Les pouvoirs publics ont suspendu temporairement les expulsions. La MINUL a incité activement toutes les parties prenantes à chercher à résoudre ce problème de façon pacifique.

20. Suite au mécontentement de la population au sujet des mesures de redressement après l'épidémie d'Ebola, des survivants ont organisé des manifestations, au cours desquelles ils ont exigé des soins médicaux dispensés par du personnel spécialisé, le paiement des sommes qui leur étaient dues et le versement d'autres prestations concernant leur travail pendant l'épidémie.

D. Questions régionales

21. La situation dans la zone frontalière avec la Côte d'Ivoire est restée globalement stable, en dépit des incidents exposés en détail dans mon rapport daté du 7 mai 2015 sur l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) (S/2015/320). De plus, des Ivoiriens auraient participé à des pillages et à des enlèvements et se seraient livrés à des activités agricoles et forestières illicites au Libéria. Le 27 avril, six Ivoiriens soupçonnés d'agriculture illégale ont été arrêtés et expulsés. Le 9 juillet, 2 000 munitions de fusils de chasse ont été saisies sur la personne d'un ressortissant guinéen qui pénétrait au Libéria.

22. Le 25 juin, les représentants des communautés, des fonctionnaires des administrations locales et nationales et du personnel de sécurité du Libéria et de la Côte d'Ivoire se sont réunis pour la première fois depuis la fermeture de la frontière en 2014 en raison de l'épidémie d'Ebola. À cette réunion, facilitée par le Danish Refugee Council, les participants ont débattu des tensions résultant des incidents en matière de sécurité qui ont motivé le déplacement d'Ivoiriens au Libéria et des informations selon lesquelles les forces ivoiriennes auraient tiré à plusieurs reprises sur des Libériens sur le fleuve Cavally, ce qui aurait causé un incident fatal le 30 mars. Par ailleurs, des efforts ont été déployés pour revitaliser la stratégie de sécurité des frontières de l'Union du fleuve Mano, qui a été incorporée à la stratégie de relèvement après l'épidémie d'Ebola. Les Gouvernements libérien et ivoirien ont reporté la deuxième session du Conseil conjoint des chefs et anciens, initialement prévue en mai, jusqu'après l'élection d'octobre en Côte d'Ivoire.

E. Situation humanitaire

23. Le 9 mai, l'Organisation mondiale de la Santé a déclaré le Libéria exempt d'Ebola, 42 jours après l'inhumation de la dernière victime d'un cas confirmé en laboratoire. Toutefois, le 29 juin, Ebola est réapparu avec un nouveau décès, suivi par l'infection de cinq personnes liées à ce cas indicateur, dont l'une est également décédée. Le Ministère de la santé et de la protection sociale a réagi rapidement et mobilisé l'appui de l'Organisation des Nations Unies et des autres partenaires

humanitaires aux fins d'une intervention. Le 20 juillet, quatre survivants d'Ebola ont été autorisés à quitter un centre de traitement à Monrovia. Les partenaires humanitaires ont ciblé leur appui aux fins du redressement du système de santé et de la résilience face à des chocs futurs; les services essentiels de santé ainsi que les campagnes de vaccination ont repris. Le 12 mai, la Présidente a publié un plan relatif à la création d'un système sanitaire résilient, qui prévoit des secteurs prioritaires en matière d'investissement, à savoir le personnel sanitaire, l'infrastructure sanitaire et la préparation aux épidémies, leur surveillance et l'intervention. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a continué à animer le groupe protection qui suit les questions relatives aux droits de l'homme dans le contexte du redressement après Ebola et à plaider pour la lutte contre la stigmatisation et la discrimination des groupes vulnérables, dont les survivants et les orphelins suite à l'épidémie d'Ebola.

24. Au 1^{er} août, le Libéria accueillait 38 480 réfugiés ivoiriens immatriculés, dont 29 719 dans des camps et 8 761 dans des communautés d'accueil. Plus de 8 000 ont indiqué qu'ils souhaiteraient rentrer en Côte d'Ivoire. Le rapatriement volontaire organisé demeure suspendu et les frontières ivoiriennes étaient encore fermées au 1^{er} août. En dépit de l'accord conclu entre les Gouvernements ivoirien et libérien et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en mars, le Gouvernement ivoirien a, par la suite, suspendu ce processus pour une période indéfinie.

25. Le Parlement a poursuivi l'examen d'un projet de loi présenté le 24 février, qui porterait création d'un office national de gestion des catastrophes.

F. Situation relative aux droits de l'homme

26. Pendant la période considérée, des problèmes de longue date en matière de droits de l'homme, tels que les pratiques traditionnelles nocives, dont les mutilations génitales féminines et les initiations forcées dans des sociétés secrètes, ont continué à constituer des sujets de préoccupation. Les incidents de violence sexuelle et sexiste, dont le viol, sont restés nombreux et, en dépit des programmes nationaux de lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, le viol de mineurs continue à constituer la majorité des cas déclarés. Le Gouvernement, avec l'appui de l'Organisation des Nations Unies, a organisé des dialogues communautaires dans 10 comtés, mettant l'accent sur des stratégies de participation et de maîtrise communautaires pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste, ce qui a permis d'élaborer un cadre stratégique commun, qui a été avalisé par les parties prenantes le 1^{er} juillet.

27. En mai, avec l'appui technique de la MINUL, le Libéria a participé au deuxième cycle de l'examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, lequel s'est déclaré préoccupé par le fait que certaines recommandations formulées au cours du premier cycle en 2010 n'avaient pas été appliquées, et notamment que les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation n'avaient pas été mises en œuvre, que l'on n'avait pas lutté contre la violence sexuelle et sexiste et contre la discrimination à l'égard des femmes, que les mutilations génitales féminines et d'autres pratiques traditionnelles nocives n'avaient pas été éliminées, que la peine de mort n'avait pas été abolie, que le secteur de la justice et de la sécurité n'avait pas été renforcé et que les traités relatifs aux droits de l'homme qui

restaient à ratifier ne l'avaient pas été. Toutefois, le Libéria a été félicité pour des progrès dans d'autres domaines, dont le lancement du plan d'action national relatif aux droits de l'homme, la ratification de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'adoption de lois relatives aux enfants qui promeuvent les droits des enfants conformément aux normes internationales et l'introduction d'une feuille de route pour l'apaisement national, la consolidation de la paix et la réconciliation.

28. Le comité directeur du plan d'action national relatif aux droits de l'homme a continué à collaborer avec les parties prenantes de l'État et de la société civile pour concevoir des stratégies en vue d'appuyer et de contrôler la mise en œuvre du plan et s'est employé à assurer la désignation de référents en matière de droits de l'homme dans les ministères et autres organismes pertinents, priorité aux fins d'une coordination effective et de l'établissement de rapports. En juin, la MINUL a organisé une formation sur la prise en compte systématique des droits de l'homme et l'égalité des sexes à l'intention de 25 fonctionnaires membres d'organismes publics, d'organisations de la société civile et de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme.

29. L'efficacité de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme a continué à souffrir de carences internes et de procédures de gouvernance inadéquates. Les contrats des spécialistes des droits de l'homme déployés dans huit comtés, dont les postes avaient été financés initialement par le Fonds pour la consolidation de la paix, se sont achevés en juin et n'ont pas pu être reconduits moyennant un financement sur le budget de l'État, ce qui a suscité des préoccupations quant à l'aptitude de la Commission à maintenir sa présence dans les comtés, indispensable pour connaître les plaintes de la population. Suite à l'action promotionnelle de l'Organisation des Nations Unies et de la société civile, la Commission a nommé, en mai, 10 spécialistes financés sur le budget de l'État, qui sont déployés dans quatre comtés.

G. Situation économique

30. En raison de la crise engendrée par l'épidémie d'Ebola, la croissance économique pour l'année 2014, inférieure au taux projeté de 5,9 %, s'est située entre 0,7 % et 0,9 %, pourcentage qui devrait se maintenir en 2015. La perte cumulée de production s'établissait à 7,7 % du produit intérieur brut, l'activité économique et l'investissement fléchissant dans la plupart des secteurs et l'expansion enregistrée dans les industries extractives et l'agriculture marquant un coup d'arrêt. Le produit des industries extractives est tombé de 4,4 % à 1 %, et les prévisions relatives à la croissance de la production agricole établies par la Banque mondiale ont chuté, passant de 3,5 % à 1,3 % en 2014. Les recettes fiscales ont également diminué de 20,5 % par rapport aux projections pour 2014 établies avant la crise.

31. Le 2 juin, la Présidente a présenté au Parlement un projet de budget national pour 2015-2016 se montant à 604 millions de dollars, soit 4,9 % de moins que pour l'exercice budgétaire antérieur. Ce budget comprend des crédits au titre du programme pour la transformation, du plan de redressement et de stabilisation économique après l'Ebola et du plan de transition visant à assumer les fonctions de la MINUL. Les crédits budgétaires comprennent 186,8 millions de dollars (31 %) pour l'administration et 90,4 millions de dollars (15 %) pour le secteur de l'état de

droit et de la sécurité, dont 15 millions de dollars au titre des activités de sécurité relatives à la transition. Parmi les principaux objets de dépense figurent : 252,1 millions de dollars pour les traitements (41,7 %); 79,4 millions de dollars pour l'appui au secteur de l'éducation; 73,0 millions de dollars pour le secteur de la santé; et 23,2 millions de dollars pour le Fonds de développement social. Des recettes fiscales nationales d'un montant de 465,61 millions de dollars devraient permettre de financer le budget, les crédits restants provenant de dons et de programmes d'appui au budget (66,23 millions de dollars), de prêts (58,6 millions de dollars) et du solde de l'exercice 2014-2015 (13,58 millions de dollars). Le 22 juillet, la Chambre des représentants a adopté un budget de 622,74 millions de dollars, que le Sénat a avalisé le 6 août.

32. L'inflation des prix à la consommation est tombée à 7,3 % en mars 2015, contre 13,5 % en septembre 2014. Pour disposer d'une marge de manœuvre budgétaire accrue et répondre aux besoins de redressement après l'épidémie d'Ebola, le Gouvernement a entrepris un examen conjoint des portefeuilles des institutions financières internes et des autres partenaires de développement pour reprogrammer les fonds existants. Le 10 juillet, j'ai accueilli une conférence internationale sur le relèvement après l'Ebola, au cours de laquelle des annonces de contributions de plus de 5 milliards de dollars ont été faites à l'intention des trois pays les plus gravement touchés, dont une annonce de contribution d'un montant de 812 millions de dollars en faveur du Libéria aux fins de la mise en œuvre de son plan de stabilisation et de redressement économique et de projets de redressement et de renforcement de la résilience pendant la période 2015-2017; par ailleurs, un montant de 1,6 milliard de dollars a été décaissé sur les fonds ayant fait l'objet d'engagements de dépenses de la part de partenaires avant la crise.

III. Renforcement des capacités nationales dans les secteurs de la sécurité et de la justice

A. Transition dans le domaine de la sécurité

33. Le Gouvernement libérien s'est employé davantage à développer les moyens qui lui permettront d'assumer pleinement le 30 juin 2016 les compétences en matière de sécurité exercées par la MINUL, conformément à son plan de transition. Toutefois, l'aptitude des organismes du secteur de la sécurité à gérer effectivement la mise en œuvre des composantes du plan qui leur incombent demeure un motif de préoccupation. Le groupe conjoint de mise en œuvre, composé de hauts responsables du Gouvernement, de la MINUL et de la communauté des donateurs et chargé de suivre la mise en œuvre du plan, a tenu le 3 juin sa première réunion, au cours de laquelle la nécessité d'un financement supplémentaire du secteur de la sécurité a été soulignée. Une ventilation détaillée des dépenses afférentes à la transition a été établie par la suite, afin de faciliter l'appui des donateurs. Le Ministère de la justice a déterminé qu'un montant de 37 millions de dollars serait nécessaire en 2015/16; 20 millions de ce total ont déjà été alloués, comme on l'a vu au paragraphe 4. Pour assurer une coordination efficace, l'ONU a élaboré un plan exposant l'appui aux activités du Gouvernement relatives au transfert des responsabilités.

34. La MINUL a tenu des entretiens avec les homologues nationaux du secteur de la sécurité afin de promouvoir une approche structurée assortie de priorités en

matière d'application du plan de transition. Des améliorations graduelles ont été réalisées, dont la tenue de réunions régulières du Comité mixte de sécurité, à l'initiative du Ministère de la justice et d'une équipe spéciale conjointe pour la transition associant les organismes publics et les organismes des Nations Unies. La MINUL a également aidé les pouvoirs publics dans leurs activités de sensibilisation à l'intention des communautés touchées par le retrait graduel de la Mission, en accueillant des programmes radio et en diffusant des informations pour apaiser l'anxiété de la population.

35. L'équipe spéciale conjointe chargée de la transition a recensé et hiérarchisé les responsabilités de la MINUL en matière de sécurité et déterminé que la destruction des explosifs, la sécurité des établissements pénitentiaires et l'entretien des terrains d'aviation constituent des éléments essentiels de la transition en matière de sécurité. Au 1^{er} août, le Gouvernement a assumé la responsabilité de la sécurité du convoi de fonds, du bureau de la Présidente et de services de garde supplémentaires.

B. Sécurité nationale : stratégie et dispositif

36. Des progrès ont été réalisés, avec l'appui de la MINUL, dans l'établissement du texte final de projets de loi relatifs à la police et à l'immigration, qui visent à professionnaliser la police et le Bureau de l'immigration et de la naturalisation, dans le respect des principes démocratiques. Une fois que la population aura été consultée et aura donné son avis, il est prévu de présenter les projets de loi à la Présidente pour examen, puis de les soumettre au Parlement. Bien que trois ateliers consacrés au projet de loi sur le contrôle des armes à feu et des munitions aient été organisés à l'intention du Parlement, une commission du Sénat reste saisie du projet de législation depuis novembre 2014.

37. De nouveaux conseils de sécurité à l'échelon du comté ont été créés dans les comtés de Maryland et Sinoe, ce qui porte leur nombre à 10. Il est prévu que ces conseils de sécurité au niveau du comté et du district jouent un rôle de premier plan dans la sécurité des populations et que tous les comtés en soient dotés d'ici au 30 juin 2016. À l'issue d'une formation conjointe organisée en mars sur le marquage des armes à l'intention de membres des organismes du secteur de la sécurité, 97 % des armes militaires avaient été marquées et enregistrées à la mi-juillet.

C. Police nationale

38. Au 1^{er} août, la Police nationale comptait 4 886 membres, dont 17,6 % de femmes. Pour atteindre l'objectif tendant à accroître l'effectif de 1 600 policiers d'ici à juin 2016, l'école de police a ramené la durée du programme d'enseignement de base de neuf à six mois, dont deux mois de formation sur le terrain. En outre, avec l'appui de la MINUL, l'école de police a lancé une formation mobile et une formation à la gestion à l'intention de 376 policiers, dont 60 femmes, dans l'ensemble du pays.

39. Le déploiement reste limité au-delà du comté de Montserrado, où près de 80 % des agents sont affectés. Un comité a été constitué au sein de la police pour faire des propositions de décentralisation et traiter des questions de structure et de commandement. La MINUL avait recommandé que les 291 recrues diplômées en mai 2014 soient déployées dans les comtés où la présence policière reste inadéquate.

40. Comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, la Présidente a renvoyé trois hauts fonctionnaires de la police en mai, le public et le Parlement s'étant déclarés préoccupés par les abus de pouvoir, les comportements répréhensibles et les résultats médiocres. Des policiers venus du rang ont remplacé ceux qui avaient été renvoyés.

41. La division des normes professionnelles a diffusé des informations sur le comportement professionnel et la discipline aux policiers, avec l'appui de la MINUL, et tenu des campagnes d'information à l'échelon des collectivités sur les droits des citoyens et la marche à suivre pour déposer plainte en cas de comportements répréhensibles, d'abus et de corruption de la part de la police. En juin, un service d'appels téléphoniques gratuits a été institué pour recevoir les plaintes de cet ordre.

42. En avril, un cadre stratégique de développement exposant les domaines techniques dans lesquels l'État doit intervenir pour assumer dûment les responsabilités en matière de sécurité précédemment remplies par la MINUL a été présenté à la direction de la police pour approbation. Les priorités portent notamment sur l'examen de la structure et des mécanismes administratifs et le renforcement de l'intégrité et des contrôles institutionnels.

43. Les incidents survenus à Monrovia et dans le comté de Sinoe, exposés aux paragraphes 17 et 18 ci-dessus, ont illustré les lacunes en matière de préparation opérationnelle de la police et de capacité d'intervention en cas de troubles à l'ordre public ou de crise, ainsi que la faiblesse des structures de commandement et de contrôle, d'où l'absence de coordination des interventions sur les plans stratégique, opérationnel et tactique. La police s'est montrée davantage à la hauteur pendant la célébration de la Fête de l'indépendance, le 27 juillet, à l'occasion de laquelle la sécurité et l'ordre public ont été effectivement garantis grâce à des mesures préalables concernant la planification, les déploiements et la coordination, en dépit des tensions relatives à l'octroi de concessions apparues auparavant dans les comtés de Grand Kru et de Sinoe. La MINUL, avec l'appui des donateurs, cherche à accroître un renforcement ciblé des capacités en vue de renforcer le commandement et le contrôle et à appuyer la capacité de coordination du centre opérationnel national de la police.

44. La cellule de lutte contre la criminalité transnationale a mené plusieurs opérations – enquêtes sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et la contrebande de flore et de faune –, dont des orientations supplémentaires de la direction exécutive ont permis de tirer les enseignements.

D. Bureau de l'immigration et de la naturalisation

45. Au 1^{er} août, le Bureau de l'immigration et de la naturalisation comptait 2 097 employés, dont 31,3 % de femmes. Pour atteindre l'effectif visé, 3 000 fonctionnaires en 2017, le Bureau accélère la formation de nouvelles recrues. Le 7 juin, le service de la formation du Bureau a commencé sa première formation à l'intention de 254 recrues dans l'ancien camp de la MINUL, à Sinje. Les travaux de rénovation du centre de formation du Bureau à Foya ne sont toujours pas achevés, car ils sont entièrement tributaires du financement des pouvoirs publics, en l'absence d'un appui des donateurs.

46. En avril, le Bureau a mis la dernière main à son cadre de développement, dont les priorités sont l'examen de sa structure et de ses mécanismes administratifs,

l'intégrité et le contrôle institutionnel et la nécessité de licencier les fonctionnaires inaptes au service.

E. Institutions judiciaires, juridiques et pénitentiaires

47. La durée prolongée de la détention provisoire, la surpopulation carcérale qui en résulte, ainsi que le non-respect des droits de l'homme et des formes régulières demeurent des problèmes épineux. Au 1^{er} août, le taux national de détention provisoire était de 68 % et s'établissait à 82 % à la prison centrale de Monrovia. Des activités de formation portant sur l'administration des tribunaux ont été organisées à l'intention des inspecteurs et des formateurs des services judiciaires; d'autres activités concernant les enquêtes et les poursuites efficaces ont été tenues à l'intention des policiers et des procureurs. Sous la conduite de l'équipe spéciale compétente en matière de détention provisoire, une initiative de suivi des affaires concernant des crimes graves, réalisée avec l'appui de la MINUL et de partenaires bilatéraux, a permis d'aboutir à des inculpations dans plus de 100 affaires. Toutefois, il reste à savoir si le système de justice pénale pourra permettre de traduire les accusés en justice dans un délai adéquat.

48. La MINUL a continué de demander que des efforts soient faits pour remédier aux problèmes systémiques de l'appareil judiciaire, qui concernent notamment le nombre restreint des avocats commis d'office et l'absence d'une politique nationale d'assistance juridique. Elle a également poursuivi sa collaboration avec des partenaires nationaux pour arrêter la version finale de la politique relative à la réforme législative et a prêté appui à la police dans le cadre d'un projet pilote visant à porter davantage d'attention au respect des droits fondamentaux et à réduire la durée de la garde à vue. En juillet, elle a lancé un projet en vue d'appuyer les efforts des pouvoirs publics visant à créer un programme de protection des témoins, nécessaire pour renforcer les moyens nationaux d'enquêtes et les poursuites en cas de crimes graves, dont la corruption.

49. Le Ministère de l'égalité des sexes, de l'enfance et de la protection sociale a dispensé à son personnel dans tout le pays une formation sur la collecte des données et la coordination des affaires concernant la violence sexuelle et sexuelle, pour renforcer la coordination de l'information et les interventions ciblées. Une base de données a été créée en juin au Ministère de la justice en vue de suivre les affaires de violence sexuelle et sexuelle, ce qui a permis de traduire davantage de personnes en justice.

50. En juin, le Conseil de justice et de sécurité, présidé conjointement par des représentants du Ministère de la justice, de la magistrature et de la MINUL, est convenu d'axer l'action des pôles pour la justice et la sécurité de Zwedru et Harper sur les services prioritaires recensés dans les plans de transition en matière de sécurité, plutôt que sur l'infrastructure. Le Conseil a également souligné la nécessité d'améliorer la coordination et de communiquer en temps voulu des renseignements sur l'emploi des crédits fournis par l'État, avant que des fonds provenant de sources extérieures soient alloués pour appuyer la transition.

51. Au 1^{er} août, on comptait 1 888 détenus au Libéria, soit 8,8 % de plus qu'au 15 avril. La MINUL a continué à accroître les moyens dont dispose le Bureau de l'administration pénitentiaire en matière de gestion des prisons, notamment grâce à la sensibilisation, à la formation et à la colocation. Avec l'appui du Gouvernement

suédois, le renforcement des capacités en matière de sécurité du milieu carcéral et d'utilisation de la force non létale a permis de réduire de 26 % les évasions. Un plan stratégique national relatif aux prisons, présenté le 26 mai au Ministère de la justice, vise à professionnaliser l'administration pénitentiaire en renforçant le contrôle des prisons, en coordination avec la Commission nationale indépendante des droits de l'homme et en favorisant les partenariats avec l'équipe de pays des Nations Unies. Toutefois, le fait que les pouvoirs publics n'ont pas la volonté politique de moins recourir à l'incarcération et le manque de moyens financiers ont entravé les progrès.

F. Forces armées du Libéria

52. Au 1^{er} août, les forces armées comptaient à 1 915 éléments, dont 76 femmes. Le Libéria a continué de fournir une compagnie à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali. Une formation est dispensée avant le déploiement par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, dans le cadre de l'opération Onward Liberty.

IV. Déploiement de la Mission

53. Dans sa résolution 2215 (2015), le Conseil de sécurité a décidé que le retrait de la MINUL devait reprendre estimant, conformément à la résolution 2190 (2014), que le Libéria avait fait des progrès considérables dans la lutte contre l'épidémie d'Ebola qui avait menacé la paix et la stabilité. Il s'agit d'abaisser le plafond de l'effectif militaire à 3 590 personnes et celui de l'effectif policier à 1 515 personnes au plus tard en septembre 2015. Le Conseil m'a en outre prié de continuer de rationaliser les activités des composantes – civile, policière et militaire – de la MINUL de façon à tenir pleinement compte de la réduction des effectifs policiers et militaires et du mandat décidée dans la résolution 2190 (2014), et à concentrer la présence civile, policière et militaire de la MINUL dans la perspective de la rétrocession au Gouvernement, le 30 juin 2016 au plus tard, de l'ensemble des compétences en matière de sécurité exercées par la Mission.

A. Composante militaire

54. Comme je l'ai indiqué dans mes rapports précédents, la réduction des effectifs de la MINUL se poursuit progressivement depuis 2006. L'effectif autorisé de la Mission, qui a été de 15 250 personnes à son maximum, a été ramené à 4 811. Au 1^{er} août, les effectifs militaires s'établissaient à 3 753 personnes, dont 144 femmes, et se répartissaient entre le quartier général, à Monrovia, et trois bataillons d'infanterie déployés à Monrovia et le long des frontières avec la Côte d'Ivoire et la Guinée.

55. En application de la résolution 2215 (2015), au 1^{er} août, la MINUL avait retiré 892 éléments, dont ceux de la force d'intervention rapide (650) et des unités du génie (170) et des transports aériens (43), 9 officiers d'état-major et 20 observateurs militaires. En août, une nouvelle réduction touchera des éléments du service médical (60), des transports (58) et du génie (191), ainsi que 20 officiers d'état-major et 8 observateurs militaires, ce qui ramènera l'effectif maximum autorisé à 3 590 en septembre.

56. Étant donné qu'il n'y a plus d'infanterie dans 7 des 15 comtés, la Force a concentré son action sur les zones à risque et adopté un dispositif plus mobile lui permettant de se projeter. Conformément à la résolution 2190 (2014), la MINUL continue de protéger la population dans la limite de ses moyens et dans les zones où elle est présente, étant entendu que les autorités libériennes sont responsables au premier chef de la sécurité des habitants.

57. Vu les attentes exprimées dans les résolutions par le Conseil de sécurité, qui compte que le Gouvernement exercera l'ensemble des compétences en matière de sécurité dévolues à la MINUL d'ici au 30 juin 2016, de nouvelles réductions des effectifs de la force sont envisageables. À partir du 1^{er} juillet 2016, date à laquelle les autorités libériennes assumeront les tâches de routine en matière de sécurité et de stabilité, y compris pour ce qui est de la dissuasion et de la protection des civils, l'idée serait de garder à Monrovia un bataillon renforcé et doté d'éléments habilitants, aériens notamment, qui puisse mettre à la disposition des services de sécurité nationaux des moyens d'intervention rapide si les conditions de sécurité venaient à se dégrader gravement. Maintenir ces moyens en place le temps qu'il faudra pour évaluer et tester la capacité des services de sécurité libériens d'assurer la sécurité et la stabilité sans l'aide de l'opération de maintien de la paix permettrait à la Mission d'être en mesure de réagir si un changement de circonstances venait à remettre en cause la stratégie adoptée. La force d'intervention rapide établie à l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) pourrait fournir un appui occasionnel à la MINUL en cas de grave détérioration des conditions de sécurité au Libéria, sans préjudice de sa responsabilité première qui consiste à assurer la sécurité en Côte d'Ivoire.

58. Plus précisément, il est proposé qu'au 1^{er} juillet 2016, la force de la MINUL comprenne 1 240 éléments répartis entre un bataillon (700), une compagnie d'appui (55) et le quartier général de la force (40), six hélicoptères militaires polyvalents (174), une unité médicale de niveau II (87) et des groupes chargés du transport (44) et du génie (80), ainsi que 50 observateurs militaires et 10 membres de la police militaire, qui resteraient au Libéria jusqu'au retrait de la Mission. On trouvera des recommandations à ce sujet dans un rapport ultérieur qui paraîtra une fois que la transition en matière de sécurité aura été effectuée et qui sera établi en tenant compte des résultats obtenus par les services de sécurité nationaux et de la situation sur le terrain.

B. Composante police

59. Au 1^{er} août, l'effectif de police de la MINUL s'établissait à 1 389 personnes, dont 239 femmes, sur un effectif autorisé de 1 795 personnes, dont 498 conseillers pour les questions de police et d'immigration et 1 017 policiers relevant de huit unités de police constituées. Trois unités de police constituées sont déployées à Monrovia et les cinq autres sont basées à Gbarnga, Greenville, Tubmanburg, Voinjama et Zwedru. On dénombre aussi 29 spécialistes des questions pénitentiaires.

60. En application de la résolution 2190 (2014), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la MINUL de redoubler d'attention pour aider le Gouvernement à réussir le transfert de toutes les compétences liées à la sécurité sur l'ensemble du territoire, la police de la MINUL a adopté un modèle national de renforcement des capacités des services de police et d'immigration, en mettant

l'accent sur l'amélioration des fonctions de gestion et de direction, y compris la délégation des fonctions de commandement et de contrôle. Elle a regroupé ses ressources techniques et logistiques à l'échelon des comtés, et dispose à Monrovia d'un pôle d'experts spécialisés dans le mentorat en matière de stratégie et de formation des cadres intermédiaires des services de police et d'immigration, de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale et de l'école de police. En outre, la MINUL met en œuvre diverses stratégies de recrutement et de rétention de conseillers pour les questions de police ayant l'expérience requise et possédant des compétences spécialisées. Compte tenu de la réduction des effectifs des bureaux extérieurs (voir par. 63 ci-dessous), il est proposé de réduire progressivement le nombre de conseillers pour les questions de police et d'immigration et de le ramener à 226 d'ici au 1^{er} juillet 2016 en tablant sur l'attrition.

61. Vu que le Conseil de sécurité prévoit que la transition en matière de sécurité sera achevée au 30 juin 2016, des réductions supplémentaires du nombre d'unités de police constituées sont envisageables. Plus précisément, entre janvier et juin 2016 au plus tard, il est recommandé de retirer progressivement cinq unités de façon à ce qu'au 1^{er} juillet 2016, il en reste trois, soit 400 personnes. Celles-ci seraient déployées à Gbarnga, Monrovia et Zwedru, et auraient pour principale tâche de protéger le personnel et les installations des Nations Unies jusqu'au retrait de la Mission. Des recommandations seront établies à cet égard une fois que la transition en matière de sécurité aura été effectuée, en tenant compte des résultats obtenus par les services de sécurité nationaux et de la situation sur le terrain.

C. Composante civile

62. La composante civile a continué de subir des ajustements visant à améliorer l'exécution du mandat allégé énoncé dans la résolution 2190 (2014), notamment en ce qui concerne les missions de bons offices et l'appui politique aux grandes réformes politiques et institutionnelles, ainsi que l'appui au développement et à la décentralisation nécessaire des secteurs des droits de l'homme, de la justice et de la sécurité nationale, le but étant d'assurer le succès de la transition en matière de sécurité.

63. En application de la résolution 2215 (2015), dans laquelle le Conseil a demandé que la présence civile de la MINUL soit concentrée et rationalisée, le nombre de sites utilisés par des membre du personnel militaire, policier ou civil sera ramené de 73 à 52 d'ici au 30 juin 2016, dont cinq bureaux régionaux – dans les comtés de Bomi, Bong, Grand Gedeh, Maryland et Montserrado – et le quartier général de la Mission. L'établissement de bureaux régionaux permet de réduire le nombre d'antennes locales implantées dans les 15 comtés du pays. Ces bureaux continueront de mener les activités prescrites, notamment celles qui se rapportent à la transition en matière de sécurité et aux droits de l'homme, ainsi que les missions de bons offices et l'appui politique aux réformes de la gouvernance, et d'aider les pouvoirs publics à assurer la protection des civils. Les bureaux régionaux, qui ont été sélectionnés dans le cadre d'un processus de planification intégrée, regrouperont diverses activités dans les agglomérations urbaines et les nœuds de transport. Au 1^{er} août 2015, les antennes des comtés de Montserrado et River Cess avaient fermé et leurs activités avaient été transférées, respectivement, à celles des comtés de Margibi et Grand Bassa.

64. Au 1^{er} août, le personnel civil de la MINUL, Volontaires des Nations Unies compris, comptait 1 342 membres pour 1 455 postes inscrits au budget. Les femmes représentaient 22,8 % de l'ensemble du personnel civil, 26 % des 508 membres du personnel des services organiques et 21 % des 834 agents administratifs.

D. Questions relatives à l'appui

65. La saison des pluies, qui dure de mai à octobre, pose des problèmes singuliers. Le réseau routier limité ne peut alors pas accueillir d'importants volumes de transport logistique et les opérations aériennes sont considérablement réduites. Le secteur privé ne propose pas de prestations qui pourraient se substituer aux activités des militaires de la MINUL et de ses services chargés du transport, qui assurent l'approvisionnement. Le système médical national laisse beaucoup à désirer. Afin de pouvoir déployer du personnel civil et des forces de police hors de Monrovia et de faciliter le déploiement *in extremis* de personnel militaire provenant notamment de l'ONUSC, la MINUL aura encore besoin de moyens tels que des véhicules de transport terrestre de grande capacité, des moyens aériens, des moyens de transport maritime, des capacités en ingénierie et des installations médicales. Dans la mesure du possible, la MINUL s'efforcera de recourir à des services commerciaux pour se procurer les moyens nécessaires, y compris dans le cadre de la mise en commun de services avec l'équipe de pays des Nations Unies. Soucieuse de procéder à un retrait responsable et bien géré, elle continuera ses activités de dépollution de l'environnement à mesure qu'elle fermera les sites, militaires ou autres, et poursuivra s'il y a lieu la mise au rebut et la destruction du matériel appartenant aux Nations Unies.

E. Déontologie et discipline

66. Comme par le passé, la MINUL a organisé des activités de sensibilisation en matière d'exploitation et d'atteintes sexuelles, et informé les jeunes et les populations locales, notamment les chefs religieux et communautaires. Au cours de la période considérée, six allégations de faute grave ont été enregistrées, dont deux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles.

F. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

67. Aucune attaque majeure du personnel des Nations Unies n'a été signalée au cours de la période à l'examen. Cependant, trois infractions à main armée ont été enregistrées, à l'occasion desquelles 2 membres du personnel ont été blessés, 10 infractions ont été commises sans arme et 3 personnes ont été blessées dans des accidents de la route. Quatre-vingt-sept membres du personnel des Nations Unies ont été victimes d'accidents de la circulation et des actes de vandalisme contre des biens de l'Organisation ont été signalés à deux reprises. Neuf arrestations et placements en détention de membres du personnel des Nations Unies ont été enregistrés.

V. Incidences financières

68. Par sa résolution 69/259 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016, un crédit de 344,7 millions de dollars pour financer le fonctionnement de la Mission. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUL au-delà du 30 septembre 2015, les dépenses au titre du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2016 seraient limitées au montant approuvé par l'Assemblée générale.

69. Au 7 août, le montant des contributions non acquittées au Compte spécial de la MINUL s'élevait à 136,3 millions de dollars. Le montant total des contributions non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix s'élevait à la même date à 4 771,2 millions de dollars.

70. Au 30 juin, le montant total dû aux pays fournisseurs de contingents ou d'unités de police constituées s'élevait à 42,5 millions de dollars. Le remboursement des sommes dues aux pays a été effectué au titre du coût des contingents et unités de police constituées pour la période allant jusqu'au 31 mars, et partiellement effectué au titre du matériel appartenant aux contingents pour la même période, selon le calendrier des versements trimestriels.

VI. Observations

71. Dans moins d'un an, la MINUL aura rétrocédé au Gouvernement libérien toutes les compétences en matière de sécurité. C'est un tournant dans l'histoire du pays qui, plus de dix ans après la fin du conflit, reprend en main son destin et la protection des citoyens pour la première fois. En franchissant cette étape déterminante, le Libéria montrera que le temps du conflit, des troubles et de la dépendance est terminé et qu'il se prépare un avenir placé pour longtemps sous le signe de la paix, de l'unité et de l'indépendance.

72. Je me félicite des progrès considérables accomplis jusqu'à présent par le Gouvernement avec l'appui de la MINUL et d'autres partenaires. Il reste cependant des obstacles à cause desquels une aide supplémentaire sera nécessaire sur tous les fronts pour que la transition puisse aboutir d'ici au 30 juin 2016, comme le souhaite le Conseil de sécurité. Toutes les parties prenantes doivent continuer de concentrer leurs efforts sur l'exécution de l'ambitieux plan de transition élaboré par le Gouvernement, ainsi que sur la réconciliation nationale et les réformes politiques en cours, qui sont indispensables à la consolidation de la paix. Pour que le plan soit effectivement appliqué, il faudra en outre que les ministères et les services chargés de la sécurité se mobilisent suffisamment, afin que les décisions puissent être prises en temps utile et que les modifications nécessaires soient apportées. Je demande donc aux dirigeants des institutions publiques de ne pas baisser les bras et de continuer de diriger et de superviser énergiquement l'exécution du plan de transition.

73. Il est bon que les parlementaires, du fait de la responsabilité que leur confère leur rôle de représentants du peuple en matière de réglementation et de contrôle, s'associent de plus en plus à la réforme du secteur de la sécurité. Je me félicite de l'intérêt qu'ils ont manifesté à l'égard de la tenue d'un dialogue national sur la réforme du secteur de la sécurité pouvant déboucher sur un pacte social entre les acteurs de la sécurité et la population. Tous les citoyens – habitants et dirigeants locaux, autorités traditionnelles et membres de la société civile – doivent se voir

offrir de véritables possibilités de faire connaître leur conception de la protection des civils par les services de sécurité, les bonnes relations et la confiance entre acteurs du secteur de la sécurité et société civile étant essentielles à la stabilité. Je demande instamment que les projets de loi sur les services de police et d'immigration soient présentés rapidement à la présidence de la République et ne doute pas qu'ils seront ensuite présentés au Parlement et qu'ils seront examinés d'urgence, car ils sont indispensables au succès de la transition en matière de sécurité. Je reste préoccupé par le fait qu'un texte aussi important que la loi relative au contrôle des armes à feu et des munitions soit devant le Parlement depuis plus de six mois.

74. D'importants efforts ont été faits pour professionnaliser les institutions nationales de sécurité et de défense et pour qu'elles appliquent mieux le principe de responsabilité. La mise en place d'une commission de gestion du changement au sein de la police nationale pourrait concourir au renforcement des capacités de gestion nécessaire pour réformer l'institution. Le renforcement des capacités de direction et de gestion demeure une priorité de premier plan dans le secteur de la sécurité. Il faut que le mandat opérationnel de la cellule de lutte contre la criminalité transnationale soit consolidé et que les activités d'appui menées par les acteurs nationaux, régionaux et internationaux soient renforcées, mieux coordonnées et systématisées. À cette condition, la cellule pourra s'acquitter de son mandat, qui consiste à prévenir la propagation de la criminalité transnationale organisée au Libéria dans un contexte marqué par le retrait de la MINUL. Alors que je répète depuis longtemps qu'il est inquiétant que les agents de sécurité ne soient pas tenus responsables des infractions qu'ils commettent, je trouve encourageantes les mesures prises récemment par les autorités, comme la mise en examen d'un soldat et d'un policier mis en cause dans la mort de civils ou encore la mise à pied de hauts fonctionnaires de police qui n'auraient pas fait correctement leur travail et auraient commis des abus de pouvoir et des fautes professionnelles dont l'opinion publique s'était émue.

75. La réussite de la transition en matière de sécurité dépendra aussi du renforcement de la justice, des institutions pénitentiaires et du respect des droits de l'homme. Je suis préoccupé par le recul des acquis intervenu au cours de la crise de l'Ebola en ce qui concerne la durée de la détention provisoire, ainsi que par la persistance des mauvaises conditions de détention dans les établissements pénitentiaires. Je voudrais exhorter le Gouvernement et ses partenaires à reconsidérer l'action à mener pour remédier à ces problèmes qui perdurent.

76. Je suis également préoccupé par les violents troubles de l'ordre public survenus récemment, qui ont montré que la capacité d'intervention de la police était insuffisante. Il demeure urgent non seulement de déployer hors de Monrovia la police et les autres acteurs chargés de la sécurité, avec le soutien logistique nécessaire, mais aussi d'améliorer la compréhension qu'ont ces agents des normes en matière de droits de l'homme ainsi que l'application de ces normes.

77. Les violences ont révélé le mécontentement de la population et l'existence d'une fracture. Il est donc urgent de mettre en place un processus de réconciliation nationale digne de ce nom, afin de réduire la fracture sociale et de dissiper le sentiment d'exclusion qui l'accompagne. Pour faire disparaître le sentiment de marginalisation, il faudrait accroître la transparence dans le secteur public, s'engager plus vigoureusement à combattre la corruption et animer énergiquement le dialogue sur la décentralisation et les concessions. Il y a six ans, la Commission Vérité et réconciliation a publié son rapport final, qui contient d'importantes

recommandations visant à faire progresser la réconciliation et à jeter les bases de l'application du principe de responsabilité, essentielle pour l'instauration d'une paix durable. Nombre de ces recommandations n'ont pas encore été appliquées. Je voudrais, une fois de plus, exhorter le peuple et le Gouvernement libériens à s'engager dans un dialogue constructif sur les modalités à adopter pour mener avec succès le processus de réconciliation indispensable.

78. Il est préoccupant de constater que le nombre d'actes de violence sexuelle et sexiste, y compris les viols, en particulier de mineurs, reste élevé, même si je salue la vigueur avec laquelle ce fléau a été combattu dernièrement, notamment grâce à la participation de la population et à l'amélioration du suivi des affaires. Si je me réjouis que des spécialistes des droits de l'homme aient été déployés par la Commission nationale indépendante des droits de l'homme, je suis néanmoins circonspect quant aux capacités de la Commission en matière de planification et de budgétisation. Le Gouvernement devrait s'efforcer d'allouer à la Commission les ressources dont elle a besoin pour remplir ses fonctions. Je tiens également à rappeler qu'il incombe au Gouvernement de présenter ses rapports en souffrance aux organes conventionnels et d'appliquer les recommandations issues de l'examen périodique universel, notamment celles qui ont trait à l'interdiction de la mutilation génitale féminine et de la peine de mort.

79. Après la tragédie nationale provoquée par l'épidémie à virus Ebola, qui a duré plus d'un an et n'a guère épargné l'État et la société, j'ai éprouvé un grand soulagement et une profonde gratitude lorsque le Libéria a été déclaré exempt du virus le 9 mai. Il faut toutefois rester vigilant face à la maladie, qui demeure présente dans la sous-région et dont les facteurs de transmission étaient mal connus. De fait, le 29 juin, le Libéria a enregistré un décès lié au virus Ebola, auquel cinq autres cas ont été reliés par la suite. Tout en déplorant le retour de la maladie dans le pays, je me félicite de la détermination du peuple et du Gouvernement libériens, qui ont réagi de façon rapide et décisive pour empêcher une remise en cause des progrès réalisés dans la lutte contre la propagation du virus, y compris en protégeant les victimes contre la stigmatisation et la discrimination et en recourant à des traitements efficaces grâce auxquels quatre des six nouvelles personnes infectées ont pu sortir guéries du centre de traitement.

80. L'un des principaux enseignements de la crise de l'Ebola est qu'il importe d'avoir de solides mécanismes de coopération régionaux et bilatéraux. C'est pourquoi je voudrais appeler les États membres de l'Union du fleuve Mano à continuer de s'employer à établir des mécanismes efficaces de coordination transfrontière à même de les aider à faire face aux risques qui ne peuvent être contenus dans les limites de leurs frontières respectives, en particulier dans les domaines de la sécurité et de la santé. De plus, j'encourage vivement les Gouvernements libérien et ivoirien à maintenir la dynamique actuelle en ce qui concerne la coopération bilatérale, notamment les réunions quadripartites tenues avec la MINUL et l'ONUCI. Enfin, je rappelle que je compte sur les deux gouvernements pour prendre les mesures qui permettront d'enquêter sur le meurtre de Casques bleus de l'ONUCI en 2012 et de traduire en justice les auteurs de ce crime.

81. Étant donné les tâches cruciales qui restent à accomplir pour réussir le transfert des compétences en matière de sécurité de la MINUL aux autorités libériennes selon des modalités responsables qui limitent autant que possible le risque d'anéantir les progrès accomplis non sans mal depuis la fin de la guerre civile en 2003,

je recommande que le mandat de la MINUL soit prorogé pour une durée d'un an, jusqu'au 30 septembre 2016. Puisque le Gouvernement libérien assumera pleinement la responsabilité des tâches relatives à la sécurité et à la stabilité du pays, notamment la protection des civils, à l'issue de la transition qui s'achèvera le 30 juin 2016, je recommande aussi que le nombre de membres du personnel en tenue de la Mission soit réduit, ainsi qu'il est indiqué aux paragraphes 58, 60 et 61 ci-dessus, ce qui ramènerait l'effectif autorisé à 1 240 militaires et 606 policiers au 1^{er} juillet 2016. Les militaires et les unités de police constituées de la MINUL auraient pour objectif principal de protéger le personnel et les installations des Nations Unies, et se tiendraient prêts à intervenir rapidement pour épauler les services de sécurité libériens en cas de grave détérioration des conditions de sécurité au Libéria jusqu'au retrait de la Mission. En outre, la force d'intervention rapide établie à l'ONUCI en application de la résolution 2162 (2014) pourrait aussi fournir un appui à la MINUL sans préjudice de sa responsabilité première qui consiste à faciliter l'exécution du mandat de l'ONUCI. Parallèlement, la présence civile de la MINUL continuera de se concentrer, ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 63 ci-dessus.

82. À l'issue de la transition en matière de sécurité, le moment sera venu de réimaginer l'action de l'Organisation des Nations Unies au Libéria. J'ai donc l'intention de présenter alors un rapport qui renfermera des recommandations sur l'avenir de la MINUL et les formules qui pourraient être retenues pour la suite, lesquelles seront établies en tenant compte des résultats obtenus par les services de sécurité libériens et la situation dans le pays. Toutefois, comme il est indiqué dans mon rapport du 15 août 2014 (S/2014/598), le Libéria aura besoin d'un appui à long terme pour faire fonctionner ses institutions et les professionnaliser, et pour développer ses infrastructures. Dans la perspective du retrait de la MINUL, il doit étudier de toute urgence les possibilités de partenariats bilatéraux ou régionaux.

83. Je tiens à remercier Karin Landgren du travail qu'elle a effectué jusqu'à son départ en qualité de Représentante spéciale pour le Libéria et à Antonio Vigilante, qui assume actuellement ses fonctions. Je tiens également à remercier tous les membres du personnel civil et du personnel en tenue des Nations Unies pour leur engagement en faveur de la paix au Libéria, ainsi que les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police, la CEDEAO, l'Union du fleuve Mano et les autres organisations régionales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires pour l'appui constant qu'ils ont apporté à la consolidation de la paix au Libéria.

Annexe

**Mission d'appui des Nations Unies au Libéria :
effectifs militaires et effectifs de police
au 1^{er} août 2015**

Pays	Composante militaire			Total	Unités de police constituées	Policiers
	Observateurs militaires d'état-major	Officiers	Soldats			
Argentine	0	0	0	0		9
Allemagne	2	0	0	2		5
Bangladesh	9	8	508	525		20
Bénin	2	1	0	3		0
Bhoutan	0	0	0	0		6
Bolivie (État plurinational de)	2	1	0	3		0
Bosnie-Herzégovine	0	0	0	0		7
Brésil	2	2	0	4		0
Bulgarie	2	0	0	2		0
Chine	2	6	558	566	140	4
Danemark	3	2	0	5		0
Égypte	8	0	0	8		4
Équateur	2	1	0	3		0
États-Unis d'Amérique	4	4	0	8		2
Éthiopie	11	6	0	17		0
Fédération de Russie	3	0	0	3		5
Fidji	0	0	0	0		0
Finlande	0	1	0	1		0
France	0	1	0	1		0
Gambie	2	0	0	2		8
Ghana	13	8	814	835		30
Inde	0	0	0	0	244	12
Jordanie	0	0	0	0	232	16
Kenya	0	0	0	0		25
Kirghizistan	3	0	0	3		3
Lituanie	0	0	0	0		1
Malaisie	6	1	0	7		0
Namibie	1	3	0	4		9
Népal	2	3	15	20	259	26
Niger	2	0	0	2		0
Nigéria	10	7	1 372	1 389	120	35
Norvège	0	0	0	0		20
Ouganda	0	0	0	0		9
Pakistan	9	9	121	139		0
Paraguay	1	1	0	2		0
Pologne	2	0	0	2		3
République de Corée	1	1	0	2		3
République de Moldova	1	0	0	1		0

<i>Pays</i>	<i>Composante militaire</i>			<i>Total</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Policiers</i>
	<i>Observateurs militaires d'état-major</i>	<i>Officiers</i>	<i>Soldats</i>			
Roumanie	2	0	0	2		2
Rwanda	0	0	0	0		3
Serbie	5	0	0	5		2
Sri Lanka	0	0	0	0		19
Suède	0	0	0	0		14
Suisse	0	0	0	0		1
Thaïlande	0	0	0	0		2
Togo	2	1	0	3		0
Turquie	0	0	0	0		9
Ukraine	2	2	174	178		18
Uruguay	0	0	0	0		0
Yémen	0	1	0	1		9
Zambie	2	0	0	2		22
Zimbabwe	3	0	0	3		30
Total	121	70	3 562	3 753	995	393

